

Questions politiques sociales – Les études 40

Le recours au CPF : une analyse territoriale

Paris, le 21 mars 2023

La Caisse des Dépôts publie le 40^e numéro de *Questions politiques sociales – Les études*, consacré aux disparités territoriales en matière de recours au Compte personnel de formation (CPF) mesurées en 2020 et 2021. Cette étude analyse les écarts de recours à la formation professionnelle selon les caractéristiques démographiques et socioéconomiques des territoires, mais aussi selon le type de certification.

La progression importante de l'utilisation du Compte personnel de formation depuis le lancement en novembre 2019 du site Mon Compte Formation (MCF) s'observe sur l'ensemble du territoire national : quel que soit le lieu de résidence, zone urbaine ou zone rurale, le taux de recours des actifs occupés a globalement été multiplié par deux entre 2020 et 2021. Derrière cette progression assez homogène, les taux de recours en niveau varient, en moyenne, du simple au double entre les territoires les moins denses et les plus denses. Ils sont particulièrement élevés dans les agglomérations parisiennes et lyonnaises et sur le pourtour méditerranéen.

Un recours au CPF plus important dans les zones denses

La relation croissante entre taux de recours et degré de densité apparaît nettement plus marquée pour les actifs occupés que pour les demandeurs d'emploi. Ainsi, en 2021 dans les zones urbaines, 5,5 % des actifs occupés des espaces denses et 3,6 % de ceux des espaces de densité intermédiaire ont bénéficié d'une formation professionnelle financée par le CPF. A l'opposé, dans les zones rurales, ils sont 2,9 % dans les espaces peu denses et 2,2 % dans les espaces très peu denses. Cela se vérifie quels que soient le sexe et l'âge des bénéficiaires.

Ces écarts de consommation résultent d'abord de spécificités démographiques et socioéconomiques des territoires dans la structure de leurs populations (âges, niveaux de diplôme, etc.), dans le dynamisme du marché du travail local (taux de chômage, proportions de non-salariés, etc.) et dans les caractéristiques des entreprises qui les occupent (secteur d'activité, etc.).

Des formations plus coûteuses en zone urbaine mais plus directement liées à l'exercice d'un métier précis en zone rurale

Les formations souscrites dans les zones urbaines sont généralement plus longues et, rapportées à l'heure de formation, plus coûteuses que celles consommées dans les zones rurales. Par ailleurs, la différence de consommation des droits CPF entre espaces denses et très peu denses se concentre sur quelques certifications : une partie importante du plus fort recours dans les espaces denses est ainsi liée aux formations au permis B qui représentent 19 % des bénéficiaires dans les espaces denses contre seulement 3 % dans les zones rurales. Si le permis B et les formations en langues arrivent en tête du palmarès des formations consommées en zone urbaine, les formations plus immédiatement liées à

l'exercice d'un métier précis représentent une part plus importante des formations souscrites en zone rurale.

La publication « Questions politiques sociales – Les études 40 » est disponible en cliquant sur <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-etudes-ndeg40>

Les publications Questions politiques sociales (QPS), de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts, se déclinent en trois collections distinctes : QPS Les études, QPS Les brèves et QPS Les cahiers.

QPS – Les études a vocation à faire connaître les résultats des travaux d'études dans l'ensemble des domaines de la protection sociale (retraite, vieillissement, handicap...) et de la formation professionnelle. Cette collection est complétée par QPS - Les cahiers qui est une série de documents de travail diffusant des études approfondies et QPS – Les brèves qui propose des éclairages statistiques. L'ensemble des numéros est disponible sur le site <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/> à la rubrique Publications et statistiques.

La direction des politiques sociales (DPS) concourt à la cohésion sociale et à la réduction de la fracture territoriale. Elle intervient principalement dans quatre domaines, historiques ou plus récents : la retraite, la formation professionnelle, le handicap, ainsi que le grand âge et la santé. Au service de plus de 70 fonds et partenaire privilégié de 63 000 employeurs publics, la DPS apporte des solutions fiables et innovantes à ses clients et aux pouvoirs publics.

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contact presse

Caisse des Dépôts

Sonia Gacic-Blossier : 06 43 53 91 80 – service.presse@caissedesdepots.fr

 |  |  |  caissedesdepots.fr